

Madame, Monsieur, chers Parents,

En avril prochain, nous aurons le plaisir de proposer à votre enfant un séjour en mi-temps pédagogique ; c'est, à St-Berthuin, une tradition longue de plusieurs années. Notre choix se porte depuis une quinzaine d'années sur un site en bord de mer, dans un espace sécurisant et très vert, non loin de Calais : "Le cap d'Opale" à Ambleteuse. Cette expérience enrichissante se déroulera du **20 au 24 avril 2026** et nous permettra d'axer nos activités pédagogiques sur la découverte de la région, notamment la faune et la flore de ses sites naturels, l'aquarium Nausicà à Boulogne, la découverte géographique et historique d'Ambleteuse et de ses environs...

L'aspect sportif du séjour ne sera pas négligé puisque nous proposons aux élèves de pratiquer une séance de char à voile ou de kayak de mer, ainsi que différentes activités telles que de la natation, de la randonnée, du football, du ping-pong...

Nous souhaitons que chaque élève puisse participer à ce séjour car cette semaine de dépaysement est une occasion unique de vivre ensemble, élève et professeur, en dehors du strict cadre des cours et de faire, entre autres, le lien avec les notions étudiées durant l'année. Ce sera également une possibilité de découvrir un autre cadre de vie et une autre façon d'apprendre grâce aux découvertes réalisées sur le terrain.

Le prix du séjour qui comprend : trajets en car A/R et sur place, hébergement, assurances, visites et activités pédagogiques... s'élève à **335 euros**. Ce prix ne doit pas être un frein à la participation de votre enfant ; vous pouvez contacter la direction ou nous-même en toute discrétion en cas de problème.

Comme vous le savez sans doute déjà, la législation nous oblige à obtenir un taux de 90% de participation des élèves inscrits dans l'année afin d'organiser ce type de séjour. Pour nous permettre, dès à présent, d'organiser ce séjour, nous vous demandons de bien vouloir nous signifier votre accord ou votre désaccord à la participation de votre enfant via **le document annexe** et ce **pour ce lundi 3 novembre** au plus tard. Ce court délai est nécessaire pour garantir les prix négociés avec nos prestataires et éviter les augmentations.

Si votre enfant participe au voyage, vous recevrez par la suite des demandes complémentaires à la santé de votre enfant ainsi que des demandes de documents importants à fournir.

Notre établissement possède, dans le cadre des voyages scolaires, une assurance annulation. Celle-ci couvre toute annulation individuelle de voyage **pour raisons médicales**. Dans le cas d'une demande de remboursement du voyage suite à une annulation, les frais de dossier s'élèvent à 50€.

*A faire pour valider l'inscription :*

- **RENDRE LE DOCUMENT D'AUTORISATION pour le 3 novembre 2025 ;**
- **VERSER un acompte de 75 € validant la participation de votre enfant au voyage pour le samedi 8 novembre 2025 au plus tard au compte de l'école BE33 3500 2395 1746 avec en communication : « Ambleteuse 2026 – Nom, prénom et classe de l'élève ».**
- **PRÉVOIR LES ÉCHÉANCES DE PAIEMENT SUIVANTES : 130 € pour le 10 janvier 2026 au plus tard et le solde de 130€ maximum en fonction de la vente des bonbons pour le 10 mars 2026 au plus tard.** Il vous est toujours possible d'étaler davantage vos versements sur le compte indiqué, si vous le souhaitez. ( 65€ par mois à partir de décembre).  
Une opération "vente de bonbons" sera organisée pour diminuer le coût du voyage de nos élèves. La somme à récupérer sera déduite de la dernière échéance de paiement, nous vous enverrons le solde restant.

Dans l'espoir de pouvoir partager ces moments avec votre enfant, nous vous adressons nos cordiales salutations.

Pour l'équipe pédagogique,  
Coraline ABSIL et Stéphanie DETRY

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, (votre nom et prénom) .....

demeurant à (adresse complète)

.....  
.....

père / mère / tuteur (biffer les mentions inutiles)

de (nom et prénom de l'élève) .....

élève dans la classe de 2e .....

né le ..... à .....,

déclare disposer du plein exercice de l'autorité parentale sur cet enfant et

☐

AUTORISE

☐

N'AUTORISE PAS

ce dernier à participer au voyage scolaire organisé par l'Institut Saint-Berthuin de Malonne dont Mme André représente l'autorité. Ce voyage se déroulera du 20/04/2026 au 24/04/2026 . En outre, j'autorise, dans le cadre de ce voyage, tous les déplacements, franchissements de frontières et arrêts nécessaires aux trajets et visites.

Fait à ..... , le .....

Signature :